

Q. Vous voulez dire que les positions des préposés d'ascenseurs conviennent particulièrement aux amputés, que c'est l'une des quelques positions qu'ils peuvent remplir?—R. Oui, c'en est une qu'ils peuvent remplir heureusement et pour laquelle ils peuvent être rééduqués. Cette ligne de conduite est déjà appliquée à Ottawa, et nous aimerions qu'elle soit suivie dans tout le pays, comme à Ottawa. Cela a trait à la question des emplois. En ce qui concerne les membres artificiels, nous avons deux ou trois recommandations à faire, et je soumetts un mémoire au comité afin qu'il le considère plus tard. Nous demandons que l'on nous consulte en tant qu'association à propos des améliorations à effectuer aux membres artificiels. Il faut que nous portions ces membres, nous sommes obligés de les porter, et nous croyons que notre expérience est précieuse pour la division des appareils de prothèse et de chirurgie. Nous demandons que l'on fasse des essais sur les amputés, et que l'on nous consulte dans toute question d'améliorations, parce qu'il faut que nous portions ces membres et que nous travaillions avec eux.

Q. Quelle est la ligne de conduite à l'heure actuelle? Est-ce que l'on consulte les amputés?—R. Non, pas habituellement. Nous faisons nos recommandations, mais, généralement, l'on ne nous consulte pas. Un point qui nous occupe, ce sont les membres légers métalliques. Actuellement, le gouvernement considère la question des membres légers métalliques, et on étudie certains types de membres. Pour une raison ou une autre, le membre de Soutar n'est pas à l'étude actuellement, et nous demanderions qu'on fasse un essai sur les amputés des jambes, dans toutes les circonstances, et sur les différents amputés des jambes en ce qui concerne ces membres légers métalliques, avant que l'on adopte une décision relativement au meilleur type de membre léger métallique.

*M. Ross:*

Q. Est-ce qu'on n'a pas consenti à vous consulter l'an dernier au sujet du choix?—R. Oui, mais nous ne l'avons pas été.

Q. Est-ce que l'on se prépare à fabriquer ce membre?—R. Je ne sais pas d'une manière précise ce qu'on a décidé en dernier lieu, mais je sais que des membres ont été ordonnés pour certains types d'amputés. Je connais certains hommes qui les ont reçus. Nous ignorons quel est l'arrangement relativement au type de membre ou au sujet de la ligne de conduite; toutefois, nous savons quels en sont les résultats. Le gouvernement a distribué un bras de parade très satisfaisant, un bras en peau crue. J'en porte un. Il est léger, durable et confortable; de fait, il est si confortable, que nous avons pu engager les amputés au-dessus du coude à porter le bras de parade le plus satisfaisant que je connaisse.

*M. Caldwell:*

Q. Quelle est son utilité?—R. C'est un bras de secours. Le pouce est mobile, la main est amovible et peut être enlevée.

*M. Humphrey:*

Q. C'est un bras de travail réglementaire?—R. Non, c'est un bras de parade, de secours.

*M. Caldwell:*

Q. Est-ce que l'on vous fournit deux bras?—R. On donne deux bras à chaque homme; un bras de parade et un bras de travail.

Q. Le bras de travail est un bras à tout faire?—R. Et il est plus solide. Il convient admirablement à la fin pour laquelle il a été conçu. Au sujet de bras de travail, quelques hommes s'adonnent à des travaux plutôt durs. Cela a été attiré à l'attention du comité en 1921 au sujet du bras Gawley. M. Gawley